

RHIN-MEUSE

INFOS



DOSSIER

Consultation
du public et des acteurs
Pages 2-3

TROPHÉES DE L'EAU

12 ACTIONS NOMINÉES

Choisissez vos lauréats et
découvrez votre Éco-Profil

Pages 4-5

EAU & POLLUTION

À la recherche
du meilleur coût

Page 6

EAU, NATURE & BIODIVERSITÉ

L'acidification
des cours d'eau vosgiens

Page 6

EAU & SANTÉ

- « Les élus ne doivent pas baisser les bras »
- Captages protégés, eau potable préservée !

Page 7

APPEL À PROJETS

Page 8

VIENT DE PARAÎTRE

Page 8



Paul MICHELET
Directeur général
de l'agence
de l'eau
Rhin-Meuse

DOSSIER

Consultation du public et des acteurs

INNOVER

C'est le mot d'ordre que l'agence de l'eau souhaite promouvoir à travers les appels à projets qu'elle lance d'ici l'été. Trois thèmes : collectivités et captages, eau durable et énergie, gestion intégrée des eaux pluviales... et autant de possibilités et d'opportunités pour faire émerger des actions innovantes et démonstratives.

Les enjeux au cœur de ces appels à projets sont d'actualité et d'avenir et il importe que la mobilisation soit à la hauteur de l'ambition. Avec cet appel à candidatures auprès d'interlocuteurs pluriels et peut-être peu habitués à travailler avec l'agence de l'eau, nous offrons un temps consacré à la réflexion et à l'élaboration du projet. Si celui-ci est sélectionné, l'agence de l'eau accompagnera sa concrétisation grâce au « coup de pouce », notamment financier, qui fait parfois défaut.

Les projets recherchés existent peut-être déjà. Dans certains cas, il faudra partir de zéro. Qu'importe ! L'important est de pouvoir faire valoir au plus près des territoires, au plus près des nouvelles technologies et techniques, au plus près des savoir-faire et de l'expérience des acteurs de terrain, de nouvelles solutions qui auront valeur d'exemples.

Paul Michelet



Le nouveau SDAGE impose la recréation de tout espace naturel détruit.

PRÉPARER L'AVENIR

Il ne reste plus qu'un mois pour participer à la consultation sur les projets de plans de gestion des eaux et plans de gestion des risques d'inondation... le 19 juin il sera trop tard. Rhin-Meuse infos vous propose une lecture accélérée des documents.

Le plan de gestion des eaux fixe des orientations fondamentales afin de préserver ou d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Six enjeux principaux ont été identifiés au cours du premier cycle (2010-2015) : améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, garantir la bonne qualité de toutes les eaux, retrouver les équilibres écologiques, encourager une utilisation raisonnable des ressources en eau et intégrer les principes d'une gestion équilibrée dans le développement et l'aménagement des territoires, développer une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Si ces enjeux ont été naturellement confortés pour ce second cycle (2016-2021), des nouveautés ont été apportées pour tenir compte de l'amélioration des connaissances, éviter des dégradations complémentaires des milieux naturels et s'adapter aux évolutions réglementaires.

COMPENSER LA DÉGRADATION DE ZONES HUMIDES

Ainsi, le futur plan de gestion des eaux introduit le principe « éviter - réduire - compenser » toute dégradation de zone humide. Cela signifie que si des espaces naturels doivent être détruits, ils devront être recréés (surface identique ou supérieure en fonction de leur intérêt). Autre nouveauté, la promotion de zones « vé-

gétalisées » entre la sortie d'un rejet (eaux pluviales, stations d'épuration, drains agricoles...) et le cours d'eau, offrant un coup de pouce supplémentaire pour réduire la pollution. Sur le thème « eau et gouvernance » le plan de gestion insiste sur la nécessité d'une meilleure structuration des territoires pour la gestion de l'eau et une plus grande transversalité.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si le premier plan de gestion avait partiellement pris en compte cette dimension, elle est désormais intégrée à part entière pour ce nouveau cycle (2016-2021). Le bassin Rhin-Meuse, sur la base de simulations, sera soumis à des périodes de basses eaux plus longues et plus sévères et à des phénomènes orageux plus violents. Le plan de gestion prévoit des dispositions et des actions d'ordre général (la nature à notre service comme principe de base), thématiques (promotion des économies d'eau, amélioration des connaissances, adaptabilité des systèmes d'épuration...), territorialisées (révision du schéma d'alimentation en eau potable de Metz et Nancy, usages de l'eau dans le piémont alsacien...) et de portée internationale (élaboration de plans de gestion pour gérer au mieux les impacts d'une sécheresse entre pays riverains du Rhin et de la Meuse : France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas...).

«...les actes réglementaires de l'État, de ses établissements publics et des collectivités doivent être compatibles avec toutes ces dispositions...»

Au total, le projet de plan de gestion des eaux comporte 32 orientations fondamentales, 99 sous-orientations et 267 dispositions, toutes opposables. Cela signifie que les actes réglementaires de l'État, de ses établissements publics et des collectivités doivent être compatibles avec toutes ces dispositions.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Ces orientations fondamentales se déclinent en actions ciblées pour plus d'efficacité et pour atteindre les objectifs environnementaux qui engagent officiellement la France vis-à-vis de l'Europe. Dans le domaine de la préservation des milieux aquatiques,

la priorité se porte sur la franchissabilité des obstacles estampillés prioritaires (seuils, barrages, écluses) et sur des actions d'envergure de restauration des cours d'eau et des zones humides. 350 captages d'eau potable à reconquérir et 800 000 hectares où les pratiques agricoles devront être adaptées sont les deux cibles pour l'agriculture. En assainissement, les investissements devront porter en priorité sur les cours d'eau en mauvais état. D'une manière plus globale, la gestion du temps de pluie devra être mieux appréhendée. Enfin, pour l'industrie et l'artisanat, les investigations menées ces dernières années pour identifier et mieux connaître les émissions polluantes faciliteront les moyens d'actions.

À l'issue de la consultation qui s'achève le 18 juin prochain, tous les avis seront analysés. Le Comité de bassin statuera définitivement fin novembre et le nouveau plan de gestion des eaux entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Anne-Marie MINSTER
anne-marie.minster@eau-rhin-meuse.fr



Rhin-Meuse infos - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél. : 03 87 34 47 00 - Internet : www.eau-rhin-meuse.fr - N° 111 - Mai 2015 - Tirage : 20 000 exemplaires, diffusion par abonnement - Directeur de la publication : Paul Michelet - Rédactrice en chef : Florence Chaffarod - Rédaction : Florence Chaffarod - Catherine Meyer - Anne-Sophie Petitdidier - Ont participé à ce numéro : Philippe Goetghebeur - Thierry Jacquin - Nicolas Venandet. Documentation : Béatrice Fernandez, Pauline Deletré - Édition : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Délégation à la communication - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél. : 03.87.34.47.00 - Fax : 03.87.60.49.85 - Mel : agence@eau-rhin-meuse.fr - Impression : Est Imprimerie - 57160 Moulins-lès-Metz - Tél. : 03 87 38 34 00 - sur papier couché mat, 100% recyclé - Mise en page : maetva agences - ISSN : 1142 - 8589 - Dépôt légal : 201409.0176

RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES HUMAINES ET ÉCONOMIQUES DES INONDATIONS

C'est l'ambition du plan de gestion des risques d'inondation qui va devenir en la matière le document de référence.

Elaboré par l'état, il comprend 5 objectifs : favoriser la coopération entre les acteurs, améliorer la connaissance et développer la culture du risque, aménager durablement les territoires, prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (objectif partagé avec le plan de gestion des eaux), se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

650 À 800 MILLIONS D'EUROS

En France, le coût annuel moyen des dommages économiques lié aux inondations sur les **30 dernières années** est de l'ordre de **650 à 800 millions d'euros**. Sur le bassin Rhin-Meuse, **1 habitant sur 3** est potentiellement concerné par les inondations sur le bassin versant de la Meuse et **40%** sur le versant du Rhin. Le plan de gestion des risques d'inondation est consultable sur : <http://consultation.eau-rhin-meuse.fr>

LES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DES EAUX RHIN-MEUSE (2016-2021)

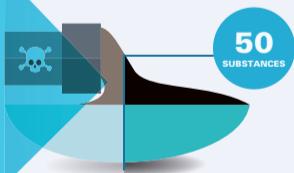
44 % DES RIVIÈRES EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE D'ICI 2021
(ACTUELLEMENT : 30 %)



80 % DES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES EN BON ÉTAT CHIMIQUE D'ICI 2021
(ACTUELLEMENT : 45 %)



+ DE 50 SUBSTANCES CHIMIQUES À RÉDUIRE OU À SUPPRIMER



LES ACTIONS CIBLÉES POUR LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE TRAVAIL



MEUSE

Objectif : 54 % des rivières en bon état écologique en 2021 (actuellement : 33 %).

DES ACTIONS CIBLÉES :

37 captages prioritaires à protéger pour garantir une eau potable de qualité.
140 ouvrages transversaux (seuils, barrages, écluses...) à aménager pour garantir la circulation piscicole et améliorer la qualité de l'eau.

MOSELLE SARRE

Objectif : 28 % des rivières en bon état écologique en 2021 (actuellement : 13 %).

DES ACTIONS CIBLÉES :

46 captages prioritaires à protéger pour garantir une eau potable de qualité.
350 ouvrages transversaux (seuils, barrages, écluses...) à aménager pour garantir la circulation piscicole et améliorer la qualité de l'eau.

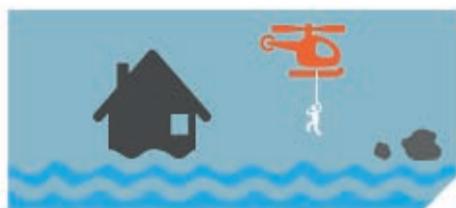
RHIN SUPÉRIEUR ET ILL

Objectif : 39 % des rivières en bon état écologique en 2021 (actuellement : 20 %).

DES ACTIONS CIBLÉES :

56 captages prioritaires à protéger pour garantir une eau potable de qualité.
500 ouvrages transversaux (seuils, barrages, écluses...) à aménager pour garantir la circulation piscicole et améliorer la qualité de l'eau.

Consultation du public sur l'eau



Retrouvez sur le site <http://consultation.eau-rhin-meuse.fr> l'ensemble des documents soumis à consultation et consacrez quelques minutes pour donner votre avis !



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

12 ACTIONS NOMINÉES CHOISISSEZ VOS LAURÉATS ET DÉCOUVREZ VOTRE ÉCO-PROFIL

9 CANDIDATS
D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL

&
3 CANDIDATS
SOLIDARITÉ
HUMANITAIRE

Pour la 3^e fois, le public est associé à cette sélection via un site internet dédié. Il s'agit d'une manière originale de s'informer, de rendre compte et de prendre connaissance des actions concrètes réalisées sur les territoires pour protéger la qualité de des ressources en eau et les milieux aquatiques...

Le vote est ouvert jusqu'au 31 mai 2015 sur www.lestropheesdeleau. Après validation du vote, votre Éco-profil sera dévoilé et vous serez peut-être tiré au sort pour participer à la manifestation de remise des Trophées de l'eau.

COMMUNE DE BELLERAY ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEUSE (55)

LES AGRICULTEURS ET LE CAPTAGE



Le captage d'alimentation en eau potable de Belleray était dégradé par des pesticides. La commune et la chambre d'agriculture de Meuse ont accompagné les agriculteurs du secteur vers de nouvelles pratiques moins polluantes. Qualité de l'eau retrouvée !

SIVOM DU BASSIN DE L'EHN (67)

LE SYNDICAT ET LA DÉMARCHÉ COLLECTIVE



Le SIVOM du bassin de l'Ehn a mené un programme de partenariat avec les artisans et PME-PMI visant à réduire leur pollution (substances dangereuses pour l'eau), le tout dans le cadre d'une démarche globale de développement durable. Un projet de territoire innovant !

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE (57)

L'AGRICULTEUR ET LA ZONE HUMIDE



Le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine a acheté 46 hectares de prairies humides sur la commune de Lachaussée (55) en vue de les préserver et les valoriser économiquement grâce à l'installation d'un agriculteur bio. Une solution gagnant-gagnant !

COMMUNE DE MUTTERSOLTZ (67)

LA COMMUNE ET SES ONZE MARES



La commune de Muttersholtz a créé onze mares et 500 mètres de haies champêtres autour du cours d'eau (l'Ill) offrant un refuge à de nombreuses espèces menacées. Elle a également participé à la préservation de prairies en concertation avec les agriculteurs de son territoire. Biodiversité retrouvée !

COMMUNES DE POUXEUX ET ARCHES (88)

DEUX COMMUNES ET LE VALLON DES NOIRES FEIGNES



Ces communes se sont mobilisées pour préserver durablement une zone humide remarquable. Elles ont associé les agriculteurs qui se sont engagés à une gestion écologique du site. Élus et citoyens ont été associés à la démarche. Biodiversité préservée !

SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU LONGEAU ET DE LA SEIGNEULLE - ALLAMONT (54)

LE SYNDICAT REDESSINE LE LONGEAU



Dans les années 60, le Longeau a été fortement modifié. Le syndicat a redonné au cours d'eau son tracé naturel en recréant 7 kilomètres de méandres. Il a ainsi retrouvé son rôle d'autoépuration et de refuge de biodiversité. Une nature valorisée !

LES TROPHÉES DE L'EAU, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce concours a pour but de mettre à l'honneur une diversité d'acteurs et d'actions ayant pour objectif commun la préservation, la reconquête durable de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



THOMAS AUTOMOBILES VIEUX-THANN (68)

LE GARAGISTE
ENGAGÉ



L'entreprise de cinq personnes a réalisé des investissements allant parfois au-delà de la réglementation : fontaine de dégraissage biologique, stockage sécurisé des produits et déchets dangereux, traitement des eaux de ruissellement... Une démarche responsable !

ASSOCIATION FONCIÈRE DE BALAN BAZEILLES GIVONNE SEDAN (08)

L'ASSOCIATION ET
LES ALÉAS CLIMATIQUES



Après plusieurs épisodes de coulées d'eau boueuses traumatisantes pour les habitants et agriculteurs de Sedan, l'association a réalisé des actions permettant de réduire ces risques : créations de bassins de rétention, plantations de haies... Activité agricole et habitants protégés !

SYNDICAT MIXTE DU CONTRAT DE RIVIÈRE WOIGOT – BRIEY (54)

LE SYNDICAT
ET LE PLAN D'EAU
REDEVENU RIVIÈRE



Créé dans les années 70, le plan d'eau de la Sangsue était très envasé et la présence de barrages empêchait le passage des poissons. Le syndicat lui a redonné un visage naturel en y créant une rivière et des zones humides et en aménageant les barrages existants. La nature dans la ville !

ASSOCIATION HAMAP CHAVILLE (92)

AIDER HAÏTI



Pour enrayer l'épidémie de choléra survenue après le tremblement de terre de 2010 à Haïti, l'association a mis en place des captages d'eau potable et un assainissement dans 10 villages de la commune de Verrettes. Un comité de gestion de l'eau en charge de la pérennité des installations a été créé et géré par les habitants.

ASSOCIATION IRCOD STRASBOURG (67)

AIDER
MADAGASCAR



À Madagascar, la commune d'Ambato-Ambarimay est très mal desservie en eau en raison de la vétusté de son réseau. L'association a aménagé de nouveaux points d'eau potable, même dans les hameaux les plus enclavés. Un comité de gestion de ces installations a été mis en place et bien pris en charge par les habitants.

ASSOCIATION AREED NANCY (54)

AIDER LE SUD DE L'INDE



Le village d'Arattupuzha et toute son activité économique ont été totalement détruits suite au tsunami de 2004. En plus de systèmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable, l'association s'est attachée à rechercher des solutions durables pour assurer la subsistance des villageois (éco-tourisme).

À LA RECHERCHE DU MEILLEUR COÛT

Cirey-sur-Vezouze (54), commune de 1800 habitants, ne dispose d'aucun système d'assainissement.

Contraint règlementairement d'en mettre un en place, la commune s'est fait accompagner d'un bureau d'études spécialisé en stratégie financière dès la réflexion pour rechercher la solution technico-économique la plus adaptée. Récit.

Après avoir réalisé plusieurs études liées à l'assainissement en 1998 et 2007 qui avaient conclu à des coûts excessifs, la collectivité a décidé de se regrouper avec deux communes voisines afin de mettre en commun leurs problématiques et réfléchir à une solution partagée. « Nous avons alors souhaité nous faire accompagner d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude économique, rappelle René Acrément, Maire de Cirey-sur-Vezouze. Nous souhaitons voir à long terme quel serait l'impact de ces travaux sur le budget de nos collectivités, sur le prix de l'eau de nos concitoyens. Le bureau d'études a tout pris en compte : l'endettement de chacune des communes, la pression fiscale des habitants, la durée des prêts, les différentes aides, l'évolution du prix de l'eau... ».

UN COÛT TRÈS FAIBLE AU REGARD DES ENJEUX

Ce travail préparatoire non négligeable a permis au bureau d'études de proposer différents scénarios aux communes. D'un coût « négligeable sur la totalité du montant de ce projet », insiste le maire, ce travail a été indispensable ! « Il nous a permis, à nous décideurs, d'avoir toutes les cartes en mains, qu'elles soient techniques ou financières, pour pouvoir faire notre choix. Si nous avions réalisé ces études préliminaires seuls, nous aurions oublié des paramètres ». Aujourd'hui, les choix techniques sont faits, les travaux débuteront fin 2015 et s'étaleront sur plusieurs années. Mais René Acrément aborde cette nouvelle phase sereinement, il sait qu'il a fait les choix les plus respectueux pour sa commune et ses habitants.

LE POINT DE VUE DE L'AGENCE DE L'EAU

L'étude économique est un outil d'aide à la décision indispensable pour les collectivités. Elle va analyser sa santé financière, le budget qu'elle alloue à l'assainissement, le prix de l'eau, son évolution. L'étude est propre à chaque commune. Elle lui permet de faire les bons choix et d'anticiper à 10, 20, 30 ans ce que l'assainissement va représenter dans son budget, et donc de s'assurer de la pérennité de ses investissements. Pour l'agence de l'eau c'est également la garantie d'un système d'assainissement durable et viable économiquement. En règle générale, elle représente moins de 1% du montant total des travaux et est susceptible d'être largement aidée par l'agence de l'eau.



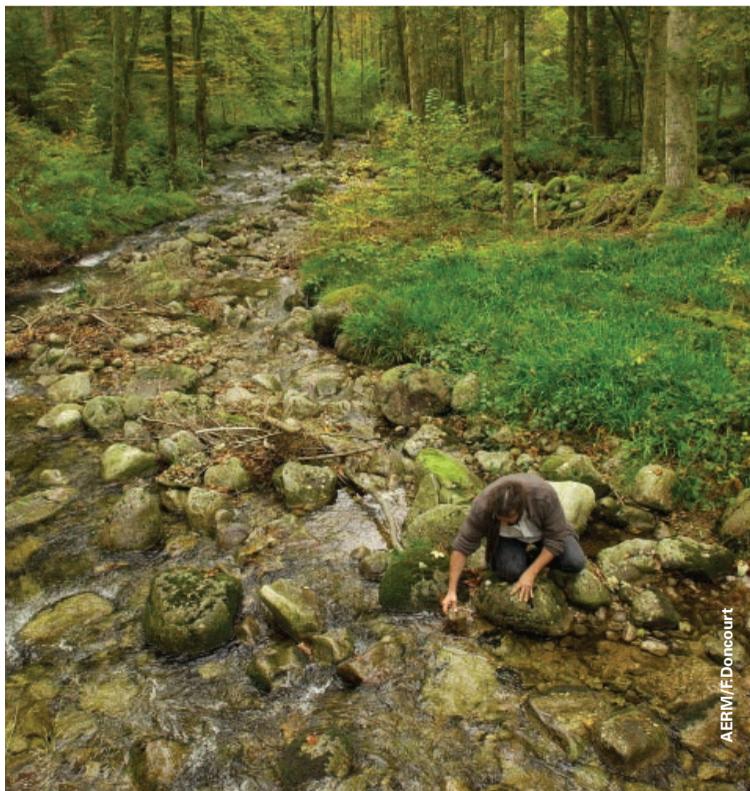
René Acrément, Maire de Cirey-sur-Vezouze.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Nicolas Venandet
nicolas.venandet@eau-rhin-meuse.fr

EAU, NATURE & BIODIVERSITÉ

L'ACIDIFICATION DES COURS D'EAU VOSGIENS

Les montagnes, la forêt, une eau claire et transparente... la description d'un décor idyllique, et pourtant certains cours d'eau des Vosges très appauvris de toute biodiversité pour cause d'acidification. Explications avec François Guérold, chercheur à l'université de Metz.



« Si certaines rivières ont l'air très belles dans les Vosges, elles ne vont pas bien. »

RHIN-MEUSE INFOS

(RMI) : Vous avez réalisé une étude sur le phénomène d'acidification des cours d'eau vosgiens. Pouvez-vous expliquer ce phénomène ?

FRANÇOIS GUÉROLD (FG) : L'origine de ce phénomène est directement liée à la révolution industrielle du 19^e siècle avec l'avènement de nouvelles sources d'énergie (charbon, pétrole). Leur combustion émet des polluants qui sont entraînés par les masses d'air et transformés en acide où ils vont acidifier les sols puis les cours d'eau. Les pluies les transportent ensuite vers les cours d'eau. L'acidification des cours d'eau est un problème international.

RMI : Pourquoi les cours d'eau vosgiens y sont particulièrement sensibles ?

FG : C'est la nature même du sol vosgien qui rend les cours d'eau plus ou moins sensibles à ce phénomène car essentiellement composé de grès ou de granit (à contrario, un sol calcaire tamponne bien les acides). Enfin, le processus est amplifié par la présence de conifères qui jouent un

formidable rôle de filtre collecteur de dépôts atmosphériques acides.

RMI : Quelles sont les conséquences sur l'eau, les rivières, la biodiversité ?

FG : Une eau acide est une eau au pH anormalement bas qui présente des concentrations en aluminium élevées, elle en devient toxique et de nombreuses espèces disparaissent (poissons, invertébrés, végétation). Si certaines rivières ont l'air très belles dans les Vosges, elles ne vont pas bien. C'est préoccupant car le massif vosgien est une ressource en eau importante, y compris pour l'eau potable.

RMI : Existe-t-il des solutions pour enrayer ce phénomène ?

FG : L'acidification des cours d'eau a fait tellement de dégâts ces dernières années que des décisions internationales ont été prises afin de diminuer les émissions d'azote et de soufre, mais c'est encore insuffisant. Dans les Vosges, des épandages aériens d'amendements calco-magnésiens ont déjà réalisés sur des milliers d'hectares depuis 2008.

Ces épandages permettent de redonner au sol leurs minéraux et leur vitalité (fertilité minérale) mais restent une solution curative et onéreuse. Il est également nécessaire d'adapter la production sylvicole du secteur. L'agence de l'eau Rhin-Meuse et le conseil départemental des Vosges nous aident également à maintenir un observatoire de l'acidification des cours d'eau vosgiens afin d'effectuer un suivi de leur qualité et de l'impact de chacune des solutions.

RMI : Ce problème semble donc complexe...

FG : Oui, il l'est ! Jusqu'à aujourd'hui, il était essentiellement observé dans les pays occidentaux. Depuis quelques années, on commence à l'observer dans de nombreux pays du Sud-Est de l'Asie. Il va donc de pair avec le développement économique.

L'étude est disponible sur le portail documentaire de l'agence de l'eau à l'adresse <http://cdi.eau-rhin-meuse.fr>

POUR EN SAVOIR PLUS :
Thierry Jacquin
thierry.jacquin@eau-rhin-meuse.fr

« LES ÉLUS NE DOIVENT PAS BAISSER LES BRAS »

Ancré dans la vie comme un homme qui a travaillé la terre et qui affiche des valeurs solides, Gérard Marulier est au service de ses concitoyens depuis 1977 et vit son troisième mandat de maire à Harol (88). Nous l'avons rencontré en aparté, à l'occasion du colloque « Collectivités et captages » organisé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le 7 avril dernier, pour qu'il nous dévoile sa botte secrète qui a contribué à réduire notablement la pollution sur son captage.



Gérard Marulier, pour la sauvegarde du captage : « Tout a été question de dialogue et de confiance. »

RHIN-MEUSE INFOS

(RMI) : Harol est une commune de 750 habitants, vous effectuez votre 3e mandat de Maire, expliquez-nous comment vous avez pris connaissance des problèmes de pollutions diffuses sur votre commune ?

GÉRARD MARULIER (GM) : Je me suis investi dans la vie publique depuis 1977. En étant agriculteur je travaillais dans la commune et souhaitais participer à sa bonne gestion.

Lors de mon premier mandat, nous avons investi dans la réfection du réseau d'eau et ce n'est pas moins de trente-sept kilomètres de tuyaux qui ont été mis à neuf. Un investissement considérable pour une commune de la taille d'Harol qu'il était nécessaire d'entreprendre au prix de certains sacrifices. Le chantier à peine terminé, on me signalait que

la source de notre captage était polluée. Ce fut une annonce brutale, une catastrophe ! J'ai été anéanti, je ne pouvais être indifférent au problème qui touchait la santé des habitants.

J'étais à la fois révolté et désabusé, puisque ma commune était ruinée, l'eau distribuée polluée et je n'avais aucune idée de la façon dont nous allions procéder pour endiguer le problème.

RMI : Après l'effet d'annonce, quelles sont les démarches que vous avez entreprises ?

GM : J'ai pris contact avec les différents partenaires, la chambre d'agriculture, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, l'INRA et grâce à leurs compétences et leur écoute nous avons rapidement identifié les raisons de cette pollution. Il fallait rappeler pour envisager de préserver la source. Ensuite tout a été question

de dialogue et surtout de confiance. J'ai décidé de prendre mon bâton de pèlerin, j'ai démarché un à un les agriculteurs de la commune et surtout j'ai joué la carte de la transparence avec les habitants.

J'ai eu la chance d'avoir la confiance de mes collègues agriculteurs qui ont été particulièrement sensibles et sensibilisés à la démarche et qui ont fait plus qu'on ne l'envisageait. Nous avons décidé de procéder à des échanges à l'amiable pour enherber complètement l'aire du périmètre de protection du captage. L'heure de la retraite étant proche, pour moi, j'ai profité de cette opportunité pour inciter les propriétaires des terres que je louais à les vendre à la commune et lui permettre ainsi de réaliser ces échanges. Je peux dire que cette opération s'est déroulée dans une entente cordiale et surtout en bonne intelligence.

RMI : Quelle est la situation actuelle ?

GM : Nous avons obtenu des résultats tangibles, mais je reste convaincu que cet équilibre est précaire et que nous ne sommes pas à l'abri de futures dégradations. La réglementation n'est pas toujours adaptée et selon le niveau, qu'il soit national ou européen, force est de constater que les textes manquent de cohérence. Pourquoi ne pas envisager de subventionner autant l'enherbement que les plantations de maïs ?

Il faudrait mettre l'accent sur la prévention pour que les élus ne se retrouvent pas au pied du mur et face à des situations complexes et parfois verrouillées.

CAPTAGES PROTÉGÉS, EAU POTABLE PRÉSERVÉE !

L'agence de l'eau a défini des priorités majeures dans le cadre de son 10^e programme : l'une d'elles réside dans la volonté de protéger durablement et efficacement la qualité des ressources en eau sur les zones de captage destinées à l'alimentation en eau potable, et ce grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et notamment des collectivités.

Le 7 avril dernier, 130 personnes participaient au colloque intitulé « Collectivités et captages » au Domaine de l'Asnée à Villers-les-Nancy (54). Une journée de formation et d'information au cours de laquelle une vingtaine d'intervenants ont appelé les élus à se mobiliser pour cet enjeu prioritaire de reconquête de la qualité de l'eau. 360 captages ont été identifiés à problème sur le bassin Rhin-Meuse soit environ 150 communes, toutes invitées à participer à cette manifestation.

PARTAGER, DÉBATTRE POUR DYNAMISER

L'objectif majeur de cette journée était d'initier une réelle prise de conscience des élus mais aussi d'instaurer un dialogue entre les collectivités, les services de l'État, les scientifiques, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles pour partager, se concerter, débattre des actions à mettre en œuvre dans un futur proche.

Marc Benoit, chercheur à l'Institut National de la Recherche Agronomique et Président du Conseil Scientifique du Comité de Bassin Rhin-Meuse, est venu dresser un bilan réaliste d'une situation complexe dont il ressort néanmoins des

exemples encourageants pour l'avenir. Trois axes d'actions favorisant la reconquête des captages ont été présentés : l'aménagement du territoire (remembrement, enherbement,...), les outils « filières » (introduction du miscanthus, développement de l'agriculture biologique, création de filières,...), la concertation et la mise en réseau (groupes d'échanges, de paroles, sorties terrain,...).

1 MILLION D'EUROS ET UN FINANCEMENT À 100%

Pour conclure cette première rencontre des acteurs locaux et s'inscrire dans une nouvelle dynamique, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets (cf page 8) à destination des collectivités pour faire émerger des programmes d'actions innovants sur les captages. Une dotation budgétaire d'un million d'euros, un financement jusqu'à 100% des projets d'études et d'animation sont prévus dans le cadre de cet appel à projets qui offre une occasion concrète pour retrouver la qualité de l'eau, ce bien commun.

Pour découvrir l'ensemble des présentations de la journée, rendez-vous sur le site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse => http://www.eau-rhin-meuse.fr/colloque_captages.



Une journée d'échange et de partage pour dynamiser la reconquête de la qualité de l'eau.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Philippe GOETGHEBEUR
philippe.goetghebur@eau-rhin-meuse.fr

APPELS À PROJETS

3 APPELS À PROJETS À NE PAS MANQUER

L'agence de l'eau Rhin-Meuse lance 3 appels à projets pour faire émerger des actions innovantes et démonstratives.

COLLECTIVITÉS ET CAPTAGES



Cet appel à projets est destiné aux collectivités. Il a pour objectif de favoriser des solutions originales permettant de garantir durablement la qualité des ressources en eau sur les zones de captage destinées à l'alimentation en eau potable, et plus particulièrement sur les zones dégradées. Pour cela, les démarches envisagées pour filtrer cette pollution (remise en herbe, agriculture biologique,

cultures sans intrants, aménagements fonciers, développement de filières...) devront être explicitées. Dans ce cadre, les études préalables de faisabilité et les actions d'animation détaillées dans les projets retenus pourront être aidées à 100% par l'agence de l'eau. Même si la collectivité reste le porteur du projet, les solutions multi-acteurs sont un gage de réussite. Pour cet appel à projets,

l'agence de l'eau prévoit une dotation d'1 million d'euros.

Appel à projets ouvert - Date limite de candidature : 28 septembre 2015

POUR EN SAVOIR PLUS :

Philippe Goetghebeur
collectivite-captage@eau-rhin-meuse.fr

EAU DURABLE ET ÉNERGIE



Cet appel à projets est lancé en partenariat avec l'Ademe. Il s'adresse à toutes personnes morales de droit privé ou de droit public. Il a pour objectif de faire émerger des projets durables et innovants liés au petit cycle de l'eau (assainissement des eaux usées, approvisionnement en eau potable, préservation des ressources en eau), justifiant d'une bonne maîtrise énergétique et d'une moindre empreinte globale sur

l'environnement. L'appel à projets est structuré en 2 temps : dépôt de candidatures pour fin octobre 2015 sur la base d'études d'avant-projet d'investissements ; les candidats présélectionnés auront ensuite jusqu'à fin avril 2016 pour présenter leurs projets définitifs. L'agence de l'eau mobilisera 2 millions d'euros pour soutenir les projets d'investissements, auxquels pourront s'ajouter les aides de l'Ademe.

Appel à projets ouvert à compter du 1^{er} juin 2015 - Date limite de candidature (1^{ère} phase) : 30 octobre 2015

POUR EN SAVOIR PLUS :

Didier Colin
didier.colin@eau-rhin-meuse
www.eau-rhin-meuse.fr
(espace dédié ouvert le 1^{er} juin 2015)

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT



Cet appel à projets est ouvert aux collectivités territoriales ou leurs délégataires et aux acteurs des filières économiques (promoteur, aménageur public et privé, activité de commerce et de service, établissement public ou privé de santé...). L'objectif est de faire émerger des projets d'aménagements urbains ou industriels exemplaires ou innovants respectueux du cycle naturel de

l'eau et favorisant la réduction à la source des ruissellements et des émissions de pollution par temps de pluie. L'appel à projets porte plus particulièrement sur l'étude et la mise en œuvre de solutions de gestion alternative des eaux pluviales dans un contexte d'urbanisation ou d'aménagements nouveaux (ZAC, lotissements, bâtiments publics ou privés...) comprenant également les actions

d'animation ou de communication nécessaires à la réussite du projet. Les dossiers de candidature pourront être déposés jusqu'au 31 janvier 2016. L'agence de l'eau soutiendra les projets retenus à hauteur d'1, 5 million d'euros.

Appel à projets ouvert à compter du 6 juillet 2015 - Date limite de candidature : 31 janvier 2016

POUR EN SAVOIR PLUS :

Nicolas Venandet
eaux-pluviales@eau-rhin-meuse.fr
www.eau-rhin-meuse.fr
(espace dédié ouvert le 6 juillet 2015)

VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.



Retour sur 2014 en 48 pages

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a publié son rapport d'activité 2014. Tous les temps forts de l'établissement, ses missions, l'exécution de son budget sont à retrouver au fil des pages de ce document. Il est complété par les indicateurs du contrat d'objectifs et de performances signé avec le ministère en charge du développement durable. Ce document facilite la compréhension des différentes actions menées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Rapport d'activité 2014 - Agence de l'eau Rhin-Meuse - avril 2015 - 48 p



Petites collectivités pour un assainissement durable, les clés de la réussite

C'est à l'occasion du colloque organisé à l'automne dernier, que l'agence de l'eau Rhin-Meuse a édité ce guide pratique. Comment dois-je m'y prendre ? Quelles sont mes obligations réglementaires, mes responsabilités ? Sur qui puis-je m'appuyer ? Combien de temps cela risque-t-il de prendre ? Et à quel coût ? Autant d'interrogations pour un élu d'une collectivité de moins de 2 000 habitants quand il ouvre le dossier « assainissement ». Ce guide apporte des éléments de réponse pour, a minima, bien initier un projet dans le cadre d'une approche durable.



37 synthèses territoriales comme aide à la décision

Chaque synthèse est structurée de façon identique : présentation du portrait physique et hydrographique du territoire concerné, photographie de l'état écologique, présentation des enjeux

pour l'atteinte du bon état des eaux. Les informations ainsi valorisées répondent à une double ambition : celle de la compréhension en disposant de repères et d'informations factuelles, et celle de l'aide à la décision. La liste détaillée des synthèses avec identification géographique est disponible sur le site internet www.eau-rhin-meuse.fr ou sur simple demande auprès du centre de documentation et d'information cdi@eau-rhin-meuse.fr

Portraits de bassin - 37 synthèses de 6 volets - Avril 2015 - Agence de l'eau Rhin-Meuse

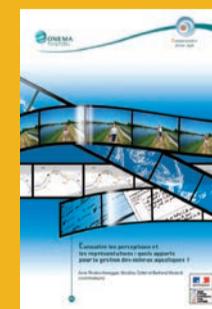


Développer les territoires et protéger la ressource en eau

Il s'agit de la dernière publication de l'agence de l'eau. Elle présente les enjeux en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour lesquels l'établissement public concentre ses efforts et en lien avec les responsabilités qu'exercent les collectivités. Ces enjeux sont présentés en 8 fiches qui s'articulent en deux parties : une partie « comprendre » pour disposer de repères et expliciter les enjeux et une partie « agir » pour initier une réflexion avant le

passage à l'action et envisager l'accompagnement financier de l'agence de l'eau. Chaque fiche comporte également l'exemple d'une collectivité s'étant engagée pour la protection de son captage d'eau potable, la préservation d'une zone humide, la réduction des fuites sur le réseau...

Développer les territoires et protéger la ressource en eau 8 fiches et 2 affiches
Avril 2015 - Agence de l'eau Rhin-Meuse



Connaître les perceptions et représentations : quels apports pour la gestion des milieux aquatiques

Cet ouvrage de la collection « Comprendre pour agir » de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), illustré d'études de cas, d'encarts méthodologiques et de retours d'expériences, délivre les résultats d'une réflexion collective, entre scientifiques et gestionnaires, organisée autour des différentes étapes de l'élaboration d'un projet de

gestion des milieux aquatiques. Connaître les perceptions et représentations : quels apports pour la gestion des milieux aquatiques - Onema - 180 pages - décembre 2014

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
www.eau-rhin-meuse.fr

